



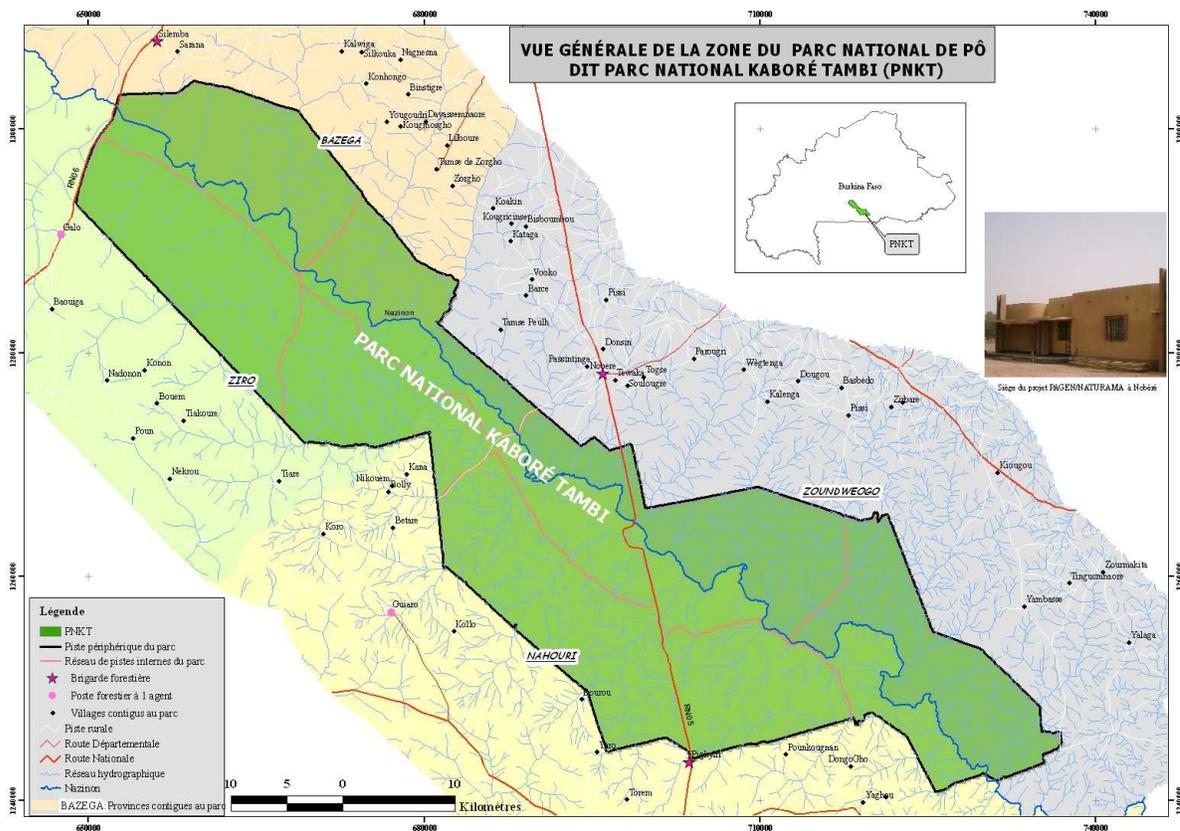
EXPERIENCE DE GESTION D'UN PARC NATIONAL PAR UNE ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE AU BURKINA FASO

Atelier CONEDD-SCBD

Ouagadougou, 29 Septembre au 03 Octobre

**Adama NANA
DEP/NATURAMA**

I. LE CONTEXTE DE L'INTERVENTION DE NATURAMA DANS LA ZONE DU PNKT



Le PNKT C'est :

Création par ordonnance n° 70/020 du 02 Septembre 1976, sous l'appellation de « *Parc National de Pô* ».

Superficie : 155 500 ha

En septembre 1986, lors d'une cérémonie commémorative de l'assassinat de Kaboré Tambi, agent des eaux et forêts ayant perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions en 1981, il a été décidé de rebaptiser le Parc National de Pô en « Parc National Kaboré Tambi » (PNKT).

Potentialités, le PNKT c'est

Au niveau floristique : Plus de 100 espèces réparties dans 28 familles qui ont été recensées lors des travaux de caractérisation de la végétation ;

Au niveau des mammifères, environ 32 espèces de grands mammifères sauvages sur les 62 que compte l'Afrique de l'Ouest ;

Au niveau de l'avifaune, la collecte des informations fait ressortir 251 espèces incluant 42 familles au PNKT. Quelques espèces devenant rares au Burkina Faso peuvent y être observées. On peut citer le serpentaire, le marabout, le tantale ibis, la cigogne noire (espèce migratrice).

Au niveau des reptiles, les espèces de reptiles les plus visibles au PNKT sont le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) et le varan du Nil (*Varanus niloticus*) qui fréquentent les milieux humides. Dans la savane se trouve le varan de la savane (*Varanus exanthematicus*), le caméléon du Sénégal (*Chamaeleo senegalensis*), le gecko « à deux têtes » (*Hemitheconyx caudicinctus*), la tortue terrestre végétarienne de Bell (*Kinixys belliana*) et les petites tortues Peliosus de savane (*Peliosus subniger* et *P. adansoni*), Palustres, carnassières, novices, qui sortent de leurs terriers pour fréquenter les flaques d'eau qui se développent sur les pistes pendant la saison humide.

Malgré cette diversité biologique importante, le parc national de Pô dit Kaboré Tambi est resté pendant longtemps sous la persistance de plusieurs contraintes à savoir : le braconnage, l'envahissement du parc par le bétail domestique, la dégradation de l'habitat de la faune par les feux sauvages, la dégradation de l'habitat de la faune à travers la collecte de matériaux de construction (sable, graviers, chaume...), la coupe de bois pour les travaux de construction, la coupe de bois pour la carbonisation et comme bois de feu, les pollutions, etc.

C'est dans ce contexte que NATURAMA dont la mission qu'est de « *promouvoir les idéaux de conservation et de développement au sein de la société burkinabé en vue d'amélioration des conditions de vie des populations rurales* ».

Cet engagement en faveur de la gestion durable du parc a été conforté par la politique nationale notamment par le décret **96-060/PRES/PM/MEE/MTT du 11 mars 1996**, portant institution de la concession de gestion de la faune et attribution des titres de concessionnaires et de guides.

C'est au terme de ce décret que le Parc National de Pô dit Kaboré Tambi a été concédé à la Fondation NATURAMA dans un premier temps par décision de concession n°97-025/MEE/SG/DGEF/DFC du 16 septembre 1997 de la zone Est du parc d'une superficie de 85 440 hectares pour une durée de dix (10) ans et par la suite par décision de concession n°2001-1049/MEE/SG/DGEF/DFC portant agrément de NATURAMA en qualité de concessionnaire du parc national de Po dit Parc National Kaboré Tambi dans son intégralité.

II. LE BILAN DES DIX ANS DE CONCESSION

2.1. Les résultats techniques

2.1.1. Le renforcement des capacités

Le renforcement institutionnel

- L'appui au développement institutionnel a permis de faire émerger les associations Wéog La Viim (Zoundwéogo) et Ga Mo Wigna (Nahouri) qui de nos jours mobilisent aussi des partenaires techniques et financiers ainsi que les communautés en faveur de la conservation du parc.
- La mise en place des Comités Provinciaux d'Appui à la Gestion du parc (CPAG/PNKT) dans les quatre (4) provinces riveraines du parc qui participent à l'animation et l'appui aux activités de conservation du parc à l'échelle des quatre provinces.

Le renforcement technique

Au niveau des communautés : Plusieurs activités de formations ont été réalisées. Elles se sont reposées sur :

- Les formations d'adaptation aux postes de responsabilités (formation en gestion de la vie associative, gestion financière, gestion des conflits, montage et suivi évaluation des projets, plaidoyer, etc.) et ;
- Les formations d'adaptation aux activités de conservation et de développement (suivi écologique, inventaires de la faune, ornithologie, réalisations de fosses fumières, Régénération naturelle assistée, reboisement, conservation du fourrage naturel, apiculture, etc.).

Au niveau des partenaires : En tant que concessionnaire du parc, NATURAMA a contribué au renforcement des capacités du personnel de l'administration. Les thématiques se sont focalisées sur le montage et le suivi évaluation des projets, le suivi écologique, le plaidoyer. A cela il faut ajouter l'encadrement des stagiaires de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et de l'Université de Ouagadougou au cours de leurs formations pratiques sur le terrain.

Les Voyages d'étude

- Au niveau des communautés, l'organisation de voyages d'étude des communautés au nord et à l'est Burkina respectivement sur les problématiques de la dégradation des terres et du pastoralisme.
- Au niveau du personnel et des partenaires, l'organisation de voyage d'étude à Madagascar, au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Mali, au Ghana (parc national de Mollé) et Bénin (réserve de la Pendjari). Lesquels ont permis de renforcer leurs capacités techniques et conceptuelles sur les questions de conservations et de développement.

Au niveau des activités de communication (sensibilisation, information, Promotion/plaidoyer)

Les principales thématiques ont porté sur le braconnage, l'élevage et conservation du parc, l'implication des femmes, l'organisation communautaire autour du parc, les produits forestiers non ligneux, la gestion des conflits, le pastoralisme, la gestion de la faune, etc.). Ses séances d'information et de sensibilisation ont été appuyées par l'édition de plusieurs documents didactiques et dont le tableau suivant en fait la synthèse.

2.1.2. Gestion de l'écosystème

Au cours des dix ans de concession du parc, plusieurs activités relatives à la gestion de l'entité parc ont entreprises en collaboration avec les communautés et services forestiers. Lesquelles ont fortement contribué à une meilleure connaissance sur l'évolution des tendances, l'amélioration de l'habitat et à sécurisation des limites. On note entre autre :

Le suivi écologique : il a été marqué par des inventaires périodiques de faune, les inventaires périodiques des oiseaux. Au total quatre (4) inventaires pédestres (2004, 2005, 2006 et 2007) de la grande faune diurne du parc, deux (2) inventaires aériens des grands mammifères (MIKE, 2003 et PAGEN 2005), un survol aérien de suivi écologique et de dissuasion et la réalisation d'inventaires ornithologiques annuels ;

L'amélioration de l'habitat : à travers l'application des feux précoces annuellement,

La sécurisation des limites du parc par l'ouverture et les entretiens annuels de 249 km de piste, l'implantation de 251 bornes de délimitation du PNKT, la confection et implantation de 70 panneaux de signalisation ;

L'amélioration de l'accessibilité par l'ouverture et les entretiens annuels de 242,5 km de pistes;



Exemple de borne fixé au niveau de la piste périmétrale du parc



Remise officielle des vélos aux surveillants villageois par le Secrétaire Général du MECV lors du lancement officiel de la campagne de reforestation dans la région du Centre Sud, Juillet 2005

L'appui à la surveillance du parc à travers la mise en place d'équipes de surveillants villageois (formation et l'équipement en vélos et matériels de terrain) en appui aux brigades forestières d'une part et l'appui en logistique (deux (2) motos YB100 et 8 vélos) à l'Unité de Protection et de Conservation (UPC) de Nobéré. Au total 3162 HJ de sorties de surveillants villageois avec les forestiers ont été réalisées.

L'amélioration de l'hydraulique faunique par la réalisation de retenue d'eau (Kiré) dans le Parc ;



Vue de la retenue d'eau de Kiré

2.1.3. La lutte contre la pauvreté

Les mesures d'atténuation de la pression pastorale

L'appui à l'atténuation de la pression pastorale sur le parc a été matérialisé par la réalisation de fenils à fourrage, deux parcs de vaccination, de forages pastoraux au profit des agro pasteurs riverains du parc;



Forage pastoral



Model de fenil réalisé

Les mesures d'atténuation de la dégradation des terres agricoles

Elles ont été matérialisées par :



Model de fosse fumière

- L'appui à la réalisation de deux cent fosses fumières pour améliorer la productivité agricole des producteurs riverains du parc ;
- La réalisation de sites anti érosifs pour atténuer la faible productivité des terres agricoles ;
- La réalisation d'opérations de reboisements dans les villages riverains.

Les mesures de génération de revenus

Les mesures d'amélioration des revenus ont été caractérisées par des appuis multiformes à savoir :

La réalisation d'investissements (équipements) au profit des apiculteurs ;

L'appui en matériels (bassines, seaux, marmites) et fonds de roulement



L'utilisation de l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) a permis d'utiliser la main d'œuvre locale dans la quasi-totalité des activités (inventaire, ouverture et entretien des piste, construction de la retenue d'eau, etc.).

2.1.4. Gestion du partenariat

Au cours des dix ans de concession du parc, l'un des résultats les plus importants a été sans conteste la gestion du partenariat. En effet, au cours de cette période de concession, plusieurs formes de partenariat ont été développées à plusieurs niveaux.

Au niveau national : plusieurs partenariats ont été développés et consolidés avec le temps avec plusieurs institutions de l'Etat notamment l'Université de Ouagadougou et l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) à travers la réception d'élèves et études dans le cadre de leurs travaux de terrain. Le point fort de ce partenariat a été l'implication de NATURAMA dans le processus de planification et de mise en œuvre du projet PAGEN.

Le partenariat avec les structures gouvernementales déconcentrées à travers la participation à l'organisation et à l'animation des différents cadres de concertation (CCTP, CPAT) et autres événements dans les quatre provinces riveraines du parc;



L'organisation pratique au niveau de sa base de Nobéré des journées nationales de l'environnement et de lutte contre la désertification en 2006.

Plantation symbolique d'arbre par le Ministre de l'environnement et du cadre de vie (en blanc, daba à la main), à l'occasion de célébration des journées de l'environnement et de lutte contre la désertification en juin 2006 au niveau de la base de NATURAMA à Nobéré

Au niveau international : plusieurs partenariats ont été développés dans le sens du renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées de NATURAMA d'une part et d'autre part au niveau de la mobilisation des ressources financières et dans le sens de la promotion du parc au niveau international. Ce partenariat à l'échelle internationale a permis de consolider le rythme et les volumes de financements pour la gestion du parc.

Les partenariats mobilisés

Le tableau suivant présente la synthèse des partenariats développés tant au niveau national qu'international en faveur du parc durant la période de concession.

N°	PARTENAIRES	ACTIONS APPUYEES	PERIODES	MONTANT	%
1	Etat Burkinabé-FEM/Banque Mondiale	Renforcement des capacités, aménagement du parc, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2003-2007	602 298 800	57,54
2	CILSS/REM/LCD	Appui à l'intensification agricole, pastorale, reboisement, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2007	64 035 000	6,12

3	ACDI (PRSCS)	Développement institutionnel des organisations relais (Wéog La Viim et Ga Mo Wigna)	2001-2002	60 000 000	5,73
4	ACDI (PACS)	Information, sensibilisation et formation sur l'environnement	2001-2002	45 000 000	4,30
5	NC-IUCN	Appui à l'intensification agricole, pastorale, reboisement, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2005-2006	41 181 000	3,93
6	WWF/USA (projet BSP 1, 2 et projet BIOME)	Activités d'information et de sensibilisation des populations riveraines, Renforcement des capacités conceptuelles et techniques de NATURAMA. ;	1993-1996	38 102 168	3,64
7	TREE AID 3	Renforcement des capacités, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2005-2008	36 375 831	3,48
8	Fonds propres de NATURAMA	Taxes de gestion (6023500 F CFA) et autres réalisations (administration et gestion de la concession (20000000 F CFA)	1997-2007	26 023 500	2,49
9	BirdLife International	Suivi des oiseaux	1997-2002	25 000 000	2,39
10	TREE AID 2	Renforcement des capacités, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2005-2007	23 618 100	2,26
11	Parco Orsiera Rocciavre (Italie)	Appui aux activités de valorisation des PFNL	2006-2007	16685000	1,59
12	PPLS	Information/sensibilisation sur les IST/SIDA	2000	15 000 000	1,43
13	FCCD	Reboisement dans 5 villages du Zoundwéogo	2000-2002	15 000 000	1,43
14	EAWAG	Expérimentation de la désinfection de l'eau par irradiation solaire	1999	10 000 000	0,96
15	Trickle Up/Program	Appui aux activités génératrices de revenus	2000-2003	9 500 000	0,91

16	Fondation Jean Paul II pour le Sahel	Reboisement dans 10 écoles riveraines	1996	8 000 000	0,76
17	Swedbio/BirdLife International (composante PNKT)	Appui à l'intensification agricole, pastorale, reboisement, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2006-2007	5 328 000	0,51
18	TREE AID 1	Etude base pour l'élaboration d'un projet (TREE AID2)	2003	3 000 000	0,29
19	RNSCC	Renforcement des capacités, sensibilisation, valorisation des produits forestiers non ligneux	2007	2 620 000	0,25
	TOTAL			1 046 767 399	100,00

La répartition des financements mobilisés par composante

Rubriques	Montant	%
Equipement et fonctionnement	252 228 735	24,10
Réalisations dans le parc (investissements et surveillance)	206 023 500	19,68
Renforcement des capacités	203 081 139	19,40
Administration de la concession	124 466 292	11,89
Mesures initiales (études, recherches, etc.)	89 968 818	8,59
Gestion des ressources naturelles à la périphérie	78 642 638	7,51
Activités de réduction de la pauvreté	48 942 000	4,68
Suivi/évaluation	43 414 277	4,15
Total	1 046 767 399	100,00

2.2. Les résultats contractuels

Après dix (10) d'exercice de gestion d'un parc national en qualité de concessionnaire, NATURAMA a pris les initiatives nécessaires pour honorer ces obligations contenues dans le cahier des charges. On notera que:

Par rapport à article 5 du cahier de charges qui précise que « **NATURAMA est chargée d'élaborer, en concertation avec le Ministère chargé de la faune, un plan de gestion du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi dans un délai de trois (03) mois à partir de la date d'agrément. La mise en œuvre du plan de gestion est assurée par NATURAMA** ». On note que NATURAMA a pu élaborer un premier plan qui a été actualisé et adopté par le Forum en 2005 et la décision d'adoption Décision N°2006-0108/MECV/RGCS/DRECV-CS signée par le DRECV/CS.

Par rapport à article 6 du cahier de charges qui précisait qu' « **Un protocole d'accord de gestion du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi sera signé entre NATURAMA et l'Etat au vue du plan de gestion** », NATURAMA, avec l'appui de la Direction de la Faune et des Chasses a pu faire une proposition de protocole en 2000.

Par rapport à l'article 8 du cahier de charges qui précisait que « **NATURAMA doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.** A cet effet, elle est tenue de :

8.1. « accorder une préférence, pour tous les travaux d'aménagement et d'entretien, à l'emploi du système à haute intensité de main d'œuvre ». Au cours des dix ans, NATURAMA a rémunéré les populations riveraines ayant participé aux activités d'aménagement à savoir :

- NATURAMA a utilisé l'approche HIMO dans plusieurs activités d'aménagement (l'ouverture et l'entretien des pistes, confection et placement des bornes, fixation des panneaux, etc.) et un montant de l'ordre de 55 000 000 F CFA a ainsi été décaissé au profit des populations qui y ont participé ;
- La réalisation d'inventaires périodiques (faune, oiseaux) où les populations riveraines ont participé et ont été rémunérées;
- La réalisation d'ouvrages comme la construction des bases vie, la réalisation de retenue d'eau, les fenils, les parcs de vaccination, les forages, etc., NATURAMA a adopté le principe d'utilisation de prestataires locaux où l'exigence d'utilisation de la main d'œuvre locale par les différents prestataires non riverains;

8.2. « accorder une priorité d'embauche aux populations riveraines pour tous les postes correspondant à leur qualification technique ». Au cours de cette période de concession, NATURAMA a recruté dans le cadre de ces activités dans la zone du parc, de façon temporaire ou permanente des agents issus des villages/villes riverains. Au total dix huit (18) agents ont été recrutés durant la période de la concession. La masse salariale de ce personnel issu des villages riverains est estimée à 130 513 344 FCFA.

8.3. « mettre en place un système de formation appropriée, susceptible d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des populations riveraines ». NATURAMA, au cours des dix (10) ans de concession a conçu ou participé à la conception et à l'édition de plusieurs documents à usage d'information, de formation et de plaidoyer sur le parc. A cela s'ajoute

- L'appui à la création et au renforcement institutionnel de deux associations au Zoundwéogo (Wéog La Viim) et au Nahouri (Ga Mo Wigna) qui à elles seules ont pu mobiliser 246 145 000 F CFA pour la contribution à l'atténuation des pressions pastorales sur le parc à travers des actions multiformes;
- L'appui à la mise en place du Forum du Parc et à la tenue de ses sessions annuelles ;



Présidium de la 5^{ème} session du forum du PNKT avec les quatre hauts commissaires des provinces riveraines du parc

- L'appui à la mise en place des Comités Provinciaux d'Appui à Gestion du Parc dans les 4 provinces qui participent, à travers les surveillants villageois à la surveillance aux côtés des
-
-
- services forestiers des 4 provinces respectives ;



Séance pratique d'application de la Régénération Naturelle Assistée

- La réalisation, avec l'appui technique des services techniques de l'environnement, de l'agriculture et des ressources animales, de plusieurs activités de renforcement des capacités techniques d'adaptation aux postes (vie associative) et aux activités (réalisation de fosses fumières, reboisement, apiculture, gestion de la faune, production du beurre, etc.) ;

8.4. Soutenir l'élevage des espèces de « gibier » par les populations rurales, des initiatives ont été entreprises à travers l'appui à l'aulacodiculture (cas de Tamsé).

Par rapport à l'article 12 qui stipule que « *Le personnel de surveillance et/ou de guidage des touristes est recruté et géré par les services forestiers à la charge de NATURAMA.* », 70 surveillants villageois ont été formés et équipés en vélos et petits matériels de terrain. Leurs prises en charge ont été assurées par NATURAMA dans le cadre de la surveillance du parc avec les services forestiers.

Le tableau suivant fait la synthèse des résultats stratégiques obtenus.

ARTICLES DU CAHIER DE CHARGE	CONTENU DE L'ARTICLE	NIVEAU DE RESPECT DE L'OBLIGATION	OBSERVATIONS
Article 5	NATURAMA est chargée d'élaborer, en concertation avec le Ministère chargé de la faune, un plan de gestion du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi dans un délai de trois (03) mois à partir de la date d'agrément. La mise en œuvre du plan de gestion est assurée par NATURAMA.	Obligation respectée	Décision d'adoption N°2006-0108/MECV/RGCS/DREC V-CS signée par le DRECV/CS
Article 6	Un protocole d'accord de gestion du Parc National de Pô dit Parc National KABORE Tambi sera signé entre	Obligation respectée	Le protocole d'accord de gestion a été transmis par lettre n°00/111 du 26 Juillet

	NATURAMA et l'Etat au vue du plan de gestion.		2000 au Directeur de la Faune et des Chasses avec pour objet « <i>transmission de protocole d'accord sur le PNKT et requête de signature</i> ». mais n'a pas pu être signé
Article 7	L'introduction et/ou la réintroduction d'espèces animales et végétales à la demande de NATURAMA est subordonnée à une étude de faisabilité. Cette étude est soumise à l'appréciation du Ministère chargé de la faune.	Obligation non applicable à la date	Le besoin n'ayant pas été ressenti
Article 8	NATURAMA doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. A cet effet, elle est tenue de :		
	8.1. accorder une préférence, pour tous les travaux d'aménagement et d'entretien, à l'emploi du système à haute intensité de main d'œuvre ;	Obligation respectée	Néant
	8.2. accorder une priorité d'embauche aux populations riveraines pour tous les postes correspondant à leur qualification technique ;	Obligation respectée	18 agents recrutés et 130 513 344 FCFA injectés au titre des rémunérations
	8.3. mettre en place un système de formation appropriée, susceptible d'améliorer les capacités organisationnelles et techniques des populations riveraines;	Obligation respectée	Plusieurs activités de renforcement des capacités (techniques, organisationnelles) réalisées
	8.4. soutenir l'élevage des espèces "gibiers" par les populations rurales.	Obligation respectée	Néant
Article 9	NATURAMA est tenue de mettre en place un Fonds d'Intérêt Collectif (FIC), destiné au développement économique des terroirs. Le montant annuel du fonds sera déterminé par le protocole de gestion. Les services forestiers, NATURAMA et les populations déterminent le mode de gestion et les domaines d'intervention du "FIC".	Obligation non applicable à la date	L'exploitation du parc n'ayant pas été entamée
Article 10	NATURAMA devra instituer une comptabilité financière fiable et mettre à la disposition du Ministère chargé de la faune toute information relative à l'évaluation, au suivi écologique et aux flux touristiques en vue de la constitution de banques de données sur la gestion des ressources naturelles des zones concédées.	Obligation non applicable à la date	L'exploitation du parc n'ayant pas été entamée
Article 11	Lorsque les compétences humaines sollicitées auprès de l'administration forestière pour la formation ne sont pas disponibles, NATURAMA peut recourir à d'autres structures compétentes en la matière.	Obligation respectée	Néant

Article 12	Le personnel de surveillance et/ou de guidage des touristes est recruté et géré par les services forestiers à la charge de NATURAMA.	Obligation respectée	70 surveillants villageois formés et équipés ont participé aux sorties avec les services forestiers et ont été rémunérés par NATURAMA
-------------------	--	----------------------	---

2.3. Les résultats stratégiques

- ✓ **La prise en compte du parc dans les programmes de conservation :** Les initiatives de NATURAMA avant et pendant la concession ont été, au regard des résultats obtenus, un déclencheur en terme de prise en compte du parc dans les grands projets et programme de conservation des aires protégées au Burkina. Cela a été manifesté par la prise en compte du parc comme composante à part entière dans le projet PAGEN ;
- ✓ **L'obtention du statut de ZICO pour le parc :** NATURAMA en tant que concessionnaire du parc a pu, à travers les résultats des inventaires périodiques d'oiseaux, inscrire le parc comme une Zone d'Importance pour les Conservation des Oiseaux (ZICO) au niveau du réseau mondial BirdLife International. Ce qui une opportunité de promotion du parc, et de mobilisation des ressources additionnelles pour les activités de conservation.
- ✓ **La diversification des partenariats :** La période de concession a été une opportunité de mobilisation des ressources financières. Le tableau suivant présente la moyenne annuelle de mobilisation des ressources avant et pendant la concession.

ANNEE	DUREE (ANNEES)	MONTANT (F CFA)	MOYENNE ANNUELLE DE FINANCEMENT (F CFA)
1993-1996	4 ans	46 102 168	11 525 542
1997-2003	5 ans	192 511 750	38 502 350
2003-2007	5 ans (avec le PAGEN)	808 153 481	161 630 696
2003-2007	5 ans (sans le PAGEN)	205 854 681	41 170 936

Le tableau montre que la moyenne de mobilisation des ressources financières a été triplée après l'obtention de la décision de concession par NATURAMA. Cette moyenne est passée de 11 525 542 F CFA à 38 502 350 F CFA. Ce qui signifie que le statut de concessionnaire a été facteur important en terme de crédibilité de NATURAMA auprès des partenaires techniques et financiers.

L'instauration d'un forum du parc : L'institutionnalisation d'un forum du parc a été un des grands résultats en terme de partage d'informations sur la gestion du parc, de renforcement des capacités des acteurs au niveau locale et d'appui conseil à la mise en œuvre des programmes de travail. Cette expérience unique en son genre mérite d'être capitalisée et valorisée dans le cadre d'autres initiatives de gestion communautaire des aires protégées.

III. DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées au cours de la phase de concession se résument aux points suivants :

3.1. Le système de concession

La décision de concession d'une partie du Parc (85 440 H) en 1997 a eu comme conséquence la concentration des efforts de NATURAMA sur cette partie concédée au détriment de la partie non concédée.

En effet, la décision de concession N°2001-1049/MEE/SG/DGEF/DFC portant agrément de NATURAMA en qualité de concessionnaire du parc national de Po dit Parc National Kaboré Tambi (dans son intégralité) précise à son article 3 que « *la durée de la concession est de dix (10) ans à compter du 16 Septembre 1997....* ». Cette disposition à amener NATURAMA à déployer d'énormes efforts supplémentaires pour amener les communautés périphériques de la partie non concédée (Ziro, Bazega) aux mêmes niveaux d'adhésion (capacités techniques, organisationnelles, activités génératrices de revenus, etc.) que celles de la partie concédée (Zoundwéogo et Nahouri).

3.2. La question de la surveillance

Le principe de souveraineté de l'Etat sur la question de la surveillance du parc a connu des difficultés. Ce qui a influencé les résultats de NATURAMA par rapport au renversement des tendances de dégradation de l'écosystème. En effet, c'est seulement avec le démarrage du projet PAGEN que des tentatives d'appui à la surveillance ont été initiées et qui ont connu d'énormes difficultés de fonctionnement.

3.3. Les difficultés de gestion de l'espace

Les problèmes de l'occupation de l'espace (appropriation foncière, élevage extensif) ont fortement influencé les activités aussi bien à l'intérieur du parc qu'au niveau de la périphérie. Ce qui justifie la persistance de certaines activités illégales dans le parc (feux incontrôlés, pâturage dans le parc, braconnage, etc.).

3.4. La configuration du parc et le nombre élevé de villages riverains

La capacité de réponse de NATURAMA aux sollicitations diverses des 70 villages riverains a été en deçà malgré les efforts déployés au niveau de la mobilisation des ressources au profit de la périphérie. A cela s'ajoute les difficultés de déploiement du personnel de sorte à pouvoir couvrir l'intégralité du parc. Enfin, les difficultés de coordination au niveau de la gestion du partenariat au regard de la situation géographique du parc à l'échelle de deux régions administratives et sur quatre provinces.

IV. LES PERSPECTIVES DE NATURAMA DANS LA ZONE DU PNKT

Le statut de concessionnaire de NATURAMA est arrivé son terme depuis le 31 Décembre 2007. Malgré cette situation de fin de concession, l'intervention de NATURAMA devra se poursuivre dans la zone. Cela, à cause du fait que la gestion d'une aire protégée comme le PNKT est un processus qui est exigeant en temps et en ressources.

Dans ce sens, NATURAMA a, à son actif, un certain nombre d'engagements avec des partenaires dans la zone du parc pour les années à venir. Ces obligations sont entre autres :

- La mise en œuvre du projet de gouvernance locale des ressources naturelles dans deux communes riveraines du PNKT (Pô et Nobéré) pour quatre ans ;
- La mise en œuvre du projet de gestion des ressources naturelles pour accompagner les micro entreprises forestières villageoises sur les produits forestiers non ligneux ;
- La poursuite de l'appui aux micro entreprises de produits forestiers non ligneux avec l'ONG TREE AID pour accéder aux financements nécessaires;
- La mise en œuvre du projet de l'Union Européenne sur le suivi écologique et dont le PNKT fait partie des sites concernés pour 4 ans avec BirdLife International;
- La poursuite du projet IREM-LCD jusqu'en fin 2008, avec possibilité de consolidation des résultats par une nouvelle planification avec le CILSS ;

CONCLUSION

Après dix (10) ans d'intervention en qualité de concessionnaire du parc national de Pô dit Kaboré Tambi, NATURAMA aurait démontré aux acteurs nationaux et internationaux que la gestion d'un Parc National par une organisation de la société civile est possible. Malgré les exigences de communication et de partenariat avec les différents acteurs, de mobilisation continue de ressources que cela requiert.

Au cours des dix (10) de concession :

- *des acquis ont été obtenus* en terme d'investissements dans le parc, d'amélioration des capacités techniques et organisationnelles des communautés riveraines et des partenaires, d'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines, d'amélioration en quantité et en qualité du partenariat, etc.,
- *des difficultés ont été relevées* au niveau de la surveillance, de la faible capacité de réponse de NATURAMA aux sollicitations diverses des communautés riveraines, etc.,
- *des perspectives ont été dégagées* en terme d'initiatives en cours de NATURAMA dans la zone.

Au terme des dix années d'intervention de NATURAMA en qualité de concessionnaire du PNKT, un certain nombre d'enseignements ont tirés et se résument de la façon suivante :

- La gestion d'un écosystème comme le PNKT par une ONG exige une présence ininterrompue sur le terrain pour maintenir la mobilisation des partenaires autour des problématiques de conservation. Cela a été déterminant au cours des dix ans de concession et justifie la capacité de mobilisation interrompue des ressources financières et des communautés riveraines au cours de cette période;
- La réhabilitation d'un écosystème comme le PNKT exige un minimum de suivi périodique et d'investissement continue (réalisation et d'entretien des ouvrages). Ce qui est très important en terme de préservation des acquis tant au niveau de l'écosystème que de la périphérie ;
- La gestion participative d'un écosystème comme le PNKT exige une collaboration à plusieurs échelles et avec différents acteurs. Ce qui exige une disponibilité et une capacité de réaction aux sollicitations diverses des partenaires. Cela a été très déterminant pour NATURAMA pendant

les dix années de concession où il fallait conjuguer gestion du partenariat et réhabilitation du PNKT;

- L'approche gestion tripartite (Etat-Concessionnaire-populations riveraines) d'une aire protégée comme le PNKT exige que chaque partie assume clairement et efficacement ses obligations. Cela a été très déterminant au cours des dix ans de NATURAMA en qualité de concessionnaire car le non respect des engagements d'une partie influence directement ceux des autres parties. La question de la surveillance a été un grand enseignement au cours de cette période de concession du PNKT à la Fondation NATURAMA ;
- Enfin la gestion d'une aire protégée comme le PNKT exige la définition de mécanismes de financement à long terme de sorte à minimiser les risques dus aux ruptures de financement extérieurs. En effet tous les financements mobilisés au cours de son intervention ont été des subventions ou sur fonds propres. Cela malgré les possibilités de valorisation qui ont été identifiées par les différentes études.

Je vous remercie